



## ASSOCIATION POUR LE SOUTIEN ET L'USAGE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Personne morale constituée en 1986 sous le nom d'Association des usagers de la langue française, en vertu de la III<sup>e</sup> partie de la *Loi sur les compagnies* (chap. C-38)

Fondateur et président honoraire : Robert Auclair

### **RÉFÉRER – à propos de tout et de rien**

Référer est un mot courant, aussi bien chez les membres des professions libérales que chez les citoyens ordinaires. Ce verbe, bel et bien français, ne s'emploie cependant qu'avec la particule « en » ou à la forme pronominale. Ainsi, on dira correctement :

- J'en réfère au président, c'est-à-dire j'en appelle à lui pour qu'il décide;
- Je me réfère au dictionnaire, à la loi, au sens de je recours au dictionnaire, je me reporte à la loi. VOILÀ!

Tous les emplois suivants sont fautifs :

Une avocate termine sa plaidoirie : « Je vous réfère » à tel jugement au lieu de « Je vous renvoie à ».

Un auteur indique que le chiffre « réfère » à la note en bas de page au lieu de « renvoie ».

La ministre déclare qu'elle « réfère » la question à une commission au lieu de « renvoie ».

Vous dites : « Je réfère à » un autre entretien au lieu de « Je parle de, je fais allusion à ».

Un médecin informe son patient qu'il va « le référer à » un spécialiste au lieu de « l'adresser à, le confier à, le diriger vers ».

Une association promet une récompense pour chaque membre « référé » au lieu de « recruté ».

Un propriétaire parle de sa maison qui réfère à l'histoire au lieu de « qui évoque, rappelle ».

Une cliente explique qu'elle « réfère » l'affaire à son avocat au lieu de « confie ».

Un ami trouve un expert qu'il vous « réfère » dans cette cause au lieu de « recommande ».

Un salarié répond : « Je dois référer à » mon chef de service au lieu de « Je dois consulter ».

Une journaliste rapporte qu'on « a référé à » leur dispute au lieu de « qu'on a fait mention de ».

Un représentant décide de « référer » le grief à l'arbitrage au lieu de « déférer ».

Un chef de service dit qu'il « réfère » la plainte au directeur au lieu de « transmet ».

Voir :

FOREST, Constance et Denise BOUDREAU. *Le Colpron : le dictionnaire des anglicismes*

D'APOLLONIA, François. *Le petit dictionnaire des québécoisismes*

DAGENAIS, Gérard. *Dictionnaire des difficultés de la langue française au Canada*

DUBUC, Robert. *En français dans le texte*

FOREST, Jean. *Le grand glossaire des anglicismes du Québec*

LAURIN, Jacques. *Le bon mot*

MENEY, Lionel. *Dictionnaire québécois-français*

ROUX, Paul. *Lexique des difficultés du français dans les médias*

VILLERS, Marie-Éva. *MULTIdictionnaire de la langue française*

OQLF. *Banque de dépannage linguistique et Le grand dictionnaire terminologique*

Janvier 2019